

Bruxelles, le 23 novembre 2018  
(OR. en)

14368/18

---

---

**Dossier interinstitutionnel:  
2018/0328(COD)**

---

---

**CYBER 283  
TELECOM 411  
CODEC 2031  
COPEN 398  
COPS 438  
COSI 287  
CSC 325  
CSCI 150  
IND 352  
JAI 1148  
RECH 495  
ESPACE 65**

**NOTE**

---

Origine:	la présidence
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. préc.:	14141/18
Objet:	Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL établissant le Centre européen de compétences industrielles, technologiques et de recherche en matière de cybersécurité et le Réseau de centres nationaux de coordination - Rapport sur l'état des travaux

---

La présidence a élaboré un rapport sur l'état des travaux sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant le Centre européen de compétences industrielles, technologiques et de recherche en matière de cybersécurité et le Réseau de centres nationaux de coordination en vue de dresser le bilan des progrès réalisés sur ce dossier.

Ce rapport sur l'état des travaux a été examiné lors de la réunion tenue par le groupe horizontal "Questions liées au cyberspace" le 14 novembre 2018. Sur la base des observations formulées par les délégations a été élaborée une version révisée du rapport, qui figure en annexe.

Le Comité des représentants permanents est invité à décider de soumettre ce rapport au Conseil "TTE" (Télécommunications) le 4 décembre 2018.

Le Conseil est invité à prendre note du rapport sur l'état des travaux sur la proposition de règlement établissant le Centre européen de compétences industrielles, technologiques et de recherche en matière de cybersécurité et le Réseau de centres nationaux de coordination.

---

**PROPOSITION DE REGLEMENT DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL  
ETABLISSANT LE CENTRE EUROPEEN DE COMPETENCES INDUSTRIELLES,  
TECHNOLOGIQUES ET DE RECHERCHE EN MATIERE DE CYBERSECURITE ET  
LE RESEAU DE CENTRES NATIONAUX DE COORDINATION**

**RAPPORT SUR L'ETAT DES TRAVAUX**

**I. INTRODUCTION**

1. Le 13 septembre 2017, la Commission a adopté un paquet sur la cybersécurité<sup>1</sup>. Ce train de mesures s'appuyait sur les instruments existants et présentait de nouvelles initiatives visant à renforcer encore la cybersécurité dans l'UE.
2. Sur la base des initiatives ambitieuses en matière de cybersécurité annoncées en 2017, la Commission a aussitôt entrepris de préparer la création d'un réseau de centres nationaux de coordination en la matière et d'un nouveau centre européen de compétences industrielles, technologiques et de recherche en matière de cybersécurité dans l'UE<sup>2</sup>.
3. En outre, la Commission a également procédé à un exercice de cartographie des centres d'expertise, en vue de recueillir les contributions de 665 centres d'expertise en matière de cybersécurité sur leur savoir-faire, leurs activités, leurs domaines de travail et la coopération internationale. Une enquête a été lancée dans ce cadre en janvier 2018 et les contributions soumises jusqu'au 8 mars 2018 ont été prises en considération pour l'analyse du rapport sur cet exercice de cartographie.
4. Par ailleurs, pour alimenter la réflexion, la Commission a lancé une phase pilote dans le cadre d'Horizon 2020 (appel n° SU-ICT-03-2018) afin de contribuer à la mise en réseau des centres nationaux pour insuffler un nouvel élan en ce qui concerne le développement des compétences et des technologies en matière de cybersécurité.

---

<sup>1</sup> <https://ec.europa.eu/digital-single-market/en/cyber-security>

<sup>2</sup> 2018/0328 (COD).

5. L'objectif principal de la proposition législative établissant le Centre européen de compétences industrielles, technologiques et de recherche en matière de cybersécurité et le Réseau de centres nationaux de coordination est de mettre en place une structure efficace et efficiente en vue de mettre en commun et de partager les capacités de recherche et les résultats obtenus en matière de cybersécurité, ainsi que de déployer des solutions de cybersécurité novatrices, les capacités et les compétences de l'UE dans ce domaine étant considérables, mais également très morcelées. Le Centre de compétences est établi sur une double base juridique en raison de sa nature et de ses objectifs spécifiques<sup>3</sup>.
6. La proposition établit trois niveaux de gouvernance:
- a) le niveau de l'UE – Centre européen de compétences en matière de cybersécurité;
  - b) le niveau national – réseau des centres nationaux de coordination;
  - c) le niveau des acteurs concernés – communauté de compétences en matière de cybersécurité.

La structure de gouvernance prévue pour le Centre européen de compétences en matière de cybersécurité comporte un conseil de direction, un directeur exécutif et un comité consultatif industriel et scientifique.

7. Le financement se fera, pour l'essentiel, au titre du programme pour une Europe numérique et du programme Horizon Europe avec une possibilité de cofinancement par l'industrie et par des contributions volontaires des États membres. À cet égard, le centre de compétences en matière de cybersécurité, en coopération avec le réseau des centres nationaux de coordination, fera office de mécanisme de mise en œuvre pour deux sources différentes de financement de la sécurité dans l'UE au titre du prochain cadre financier pluriannuel (programme pour une Europe numérique et Horizon Europe).

---

<sup>3</sup> Article 173, paragraphe 3, et article 187 du TFUE.

## **II. ÉTAT DES TRAVAUX**

8. La proposition législative a été publiée par la Commission le 12 septembre 2018. Le groupe horizontal "Questions liées au cyberspace" a entamé l'examen de la proposition le 17 septembre 2018 lors d'une présentation générale donnée par la Commission. L'analyse d'impact a été présentée lors de la réunion du groupe horizontal "Questions liées au cyberspace" du 28 septembre 2018.
9. Le groupe horizontal "Questions liées au cyberspace" a examiné le texte de la proposition de règlement lors de ses réunions du 28 septembre, ainsi que des 8 et 30 octobre 2018.
10. Dans ses conclusions du 18 octobre 2018, le Conseil européen a indiqué que "il y a lieu d'achever avant la fin de la législature les négociations portant sur l'ensemble des propositions consacrées à la cybersécurité"<sup>4</sup>.
11. Lors de la réunion du groupe horizontal "Questions liées au cyberspace" tenue le 30 octobre 2018, la présidence a donné l'occasion à l'ENISA, à l'AED et à l'ECSO de présenter leurs vues et leurs recommandations au sujet du projet de règlement, afin que les acteurs concernés par la proposition soient associés au processus d'examen.
12. À la suite des discussions du groupe horizontal "Questions liées au cyberspace", les États membres ont été invités à formuler des observations écrites avant le 8 novembre 2018. Au total, quinze États membres ont fait usage de la possibilité de soumettre leur point de vue par écrit.
13. La plupart des délégations soutiennent les objectifs généraux de la proposition, en particulier en ce qui concerne la nécessité de conserver et de développer les capacités technologiques et industrielles en matière de cybersécurité qui sont nécessaires pour sécuriser le marché unique numérique et accroître la compétitivité du secteur de la cybersécurité de l'UE, notamment par l'approfondissement de la coordination entre les programmes de recherche de l'Union dans le domaine de la cybersécurité.

---

<sup>4</sup> Conclusions du Conseil européen, 18 octobre 2018.

14. Toutefois, un certain nombre de préoccupations et de questions ont été soulevées, notamment en ce qui concerne la structure de gouvernance et le fait que le programme pour une Europe numérique et le programme Horizon Europe font actuellement l'objet de discussions au sein de différentes formations du Conseil ("Télécommunications" et "Compétitivité"), négociations dont l'issue est toujours inconnue. Les États membres ont, en outre, demandé davantage de clarté quant à la démarcation et les synergies avec les structures existantes. Des précisions concernant les détails des structures de mise en œuvre et les mécanismes de financement ont également été demandées.
15. Un échange d'informations avec le groupe "Recherche" et le groupe "Télécommunications et société de l'information" a été mis en place. Les présidents respectifs de ces groupes ont présenté l'état d'avancement de leur travaux lors de la réunion du groupe horizontal "Questions liées au cyberspace" du 14 novembre 2018.
16. Le Parlement européen a nommé M<sup>me</sup> Julia Reda (Verts/ALE) rapporteur de la commission ITRE, compétente au fond. Un projet de rapport de la commission ITRE sera présenté le 7 janvier 2019. Le délai de dépôt des amendements est fixé au 9 janvier à midi. Le vote au sein de la commission ITRE est prévu pour le 19 février 2019.
17. Sur la base des contributions des États membres et des travaux du groupe horizontal "Questions liées au cyberspace" susmentionnés, la présidence autrichienne et la future présidence roumaine élaboreront un document officiel, qui devrait être publié en décembre 2018.
18. Sur la base des progrès réalisés sous la présidence autrichienne, la future présidence roumaine prévoit de poursuivre les travaux sur cet important dossier en vue d'aboutir à une orientation générale.